

d'une œuvre semblable que le défaut de persévérance dans les méthodes adoptées, et d'unité dans la direction supérieure. Pour prouver ce que nous avançons, examinons, une à une, les propositions académiques. Ces propositions sont de deux espèces : les unes auraient pour but de changer le système d'enseignement adopté par les hommes spéciaux que le Conseil municipal a chargé de l'administration de l'école, et les autres de modifier seulement ce système dans quelques-uns de ses détails.

Commençons par ces dernières. — L'Académie demande la suppression du cours de grammaire et d'écriture. Si ce cours est autre chose qu'un exercice rapide auquel les élèves consacrent peu de temps et dont le seul but est de conserver les connaissances acquises par eux avant leur entrée à La Martinière, nous nous rangeons de l'avis de l'Académie, quoique par des motifs bien différents. Ainsi, nous n'admettrons jamais que l'instruction puisse nuire aux professions industrielles, encore moins qu'il y ait danger de *déclasser* ces enfants en leur donnant des lumières au dessus de leur position ; ces idées ne sont plus de notre époque, — il n'y a pas de position à laquelle tout citoyen ne puisse légitimement aspirer, — la société doit fournir à tous les seuls moyens honnêtes d'y arriver, c'est-à-dire la possibilité d'acquérir les capacités nécessaires pour les occuper utilement dans l'intérêt de la Société. C'est ainsi que nous entendons l'égalité, c'est ainsi qu'elle est consacrée aujourd'hui par nos lois et par nos mœurs. Mais il nous semble que le but spécial de La Martinière étant de donner aux enfants du peuple les connaissances scientifiques capables de les diriger dans les travaux industriels auxquels ils peuvent être appelés, l'enseignement devrait être exclusif sur ce point ; — les élèves, dans ce cas, ne devant être admis qu'autant qu'ils auraient déjà reçu des connaissances préliminaires. — L'Académie vou-